

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MARS 2022

Excusé(e)s : Clara BIELLMANN

Secrétaire de séance : Sandrine VAYSSE -

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 Février 2022 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Elections : organisation des bureaux de vote : le maire rappelle les dates des élections présidentielles -10/24 avril - et législatives -12/19 juin - Il propose la répartition sur 3 plages horaires des présences pour la tenue du bureau de vote. Les tableaux de présence sont complétés en fonction des disponibilités de chacun. Si l'évolution de la situation sanitaire s'avérait trop défavorable, le bureau de vote pourrait être délocalisé à la salle des fêtes.

Approbation du Compte de Gestion 2021 : le maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2021 qui a été présenté lors de la précédente réunion.

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	80 230.55	- 48 642.61	1 963.45
Report N-1	178 760.22	- 19 691.77	18 984.54
Résultat cumulé	+ 258 990.71	Déficit -68 334.38	20947.99
Excédent Global de clôture	190 656.33		20 947.99

Le Compte de Gestion établi par la Trésorerie présentant des résultats strictement identiques est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif 2021: après présentation des données définitives des Comptes Administratifs, le maire propose au conseil de se prononcer sur ces résultats et quitte la salle. Sous la présidence de Gérard GAY, doyen de l'assemblée, le conseil valide à l'unanimité les Comptes Administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe de l'exercice 2021.

Affectation du résultat : avant report des résultats dans l'exercice 2022, il s'avère nécessaire de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 168 018.77 €, dont 68 334.38 € pour le déficit de cette section, et 99 684.39 € au titre du solde négatif des Restes à Réaliser. En conséquence, les résultats à reporter en section de fonctionnement ressortent à :

90 971.94 € pour le budget principal et 20 947.99 € pour le budget annexe. Le conseil valide à l'unanimité cette affectation de résultat.

Vote des subventions 2022 aux associations : le maire propose de budgétiser les subventions suivantes :

ACCA	800,00 €
COMITE DES FETES	800.00 €
FNACA	50.00 €

et précise que concernant le MSTL, il prendra contact avec la présidente afin d'évaluer le besoin de cette association.

Ces propositions de subvention sont validées à l'unanimité, hormis pour celle concernant le Comité des Fêtes pour laquelle B. PLAT, trésorier de cette association, n'a pas pris part au vote.

Préparation du Budget 2022 - Réunion de la Commission Finances : afin de préparer le Budget Prévisionnel 2022, le maire propose de réunir la Commission finances le mardi 29 mars.

Voirie communautaire n°2 (demande du service voirie de la CdC) : cette voie subit une accélération de la dégradation de ses accotements. Ce phénomène résulte de la nature des véhicules empruntant cette route, de l'évolution des pratiques des usagers, mais également d'un détournement de flux lié à la fermeture du pont du Rouergue et accentué par l'existence de ralentisseurs dans la traversée du bourg.

Au vu de ce constat, la CdC gestionnaire de cette voirie, demande des propositions visant à sa préservation. Après analyse des causes, et réflexion sur les mesures conservatoires possibles, il est décidé de proposer :

- le maintien de la limitation de tonnage à 7.5 T.
- la création d'un sens unique de circulation du Bourg vers l'intersection de Biot.
- l'étude d'un aménagement permettant de limiter la vitesse sur cette portion de voie.

Questions et informations diverses : Populations déplacées d'Ukraine :

Accueil et hébergement : suite à la diffusion du courrier de la Préfète concernant les possibilités d'accueil, plusieurs familles se sont manifestées offrant une capacité d'hébergement de 12 personnes sur la commune.

Collecte de fonds : si la Communauté de Communes met en place un fonds solidaire avec la participation de toutes les communes, le conseil décide d'une participation communale à hauteur de 500 € (soit 1€ :hab.). Pour l'ensemble du territoire de la CdC, ce fonds pourrait ainsi réunir une somme d'environ 25 000€.

La séance est levée à 21h22.